

# Extinction de l'éclairage public - Résultats de la 2<sup>de</sup> consultation citoyenne



## EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC CONSULTATION CITOYENNE

Chères Labastidiennes, Chers Labastidiens,



La seconde consultation citoyenne sur l'extinction de l'éclairage public de 23 h 30 à 5 h 30 du matin a été organisée en juillet dernier.

**Plus de 180 personnes ont répondu au questionnaire, celui-ci a recueilli comme pour le sondage initial, un taux de 90 % d'avis favorables au maintien de l'extinction.**

**En conséquence, nous allons poursuivre l'extinction de l'éclairage public aux horaires actuels.**

Merci à tous pour votre participation.

---

***Rappel des objectifs - Pourquoi éteindre l'éclairage une partie de la nuit ?***

- \*  **Limiter la consommation d'énergie.**



Réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les déchets toxiques, préserver les ressources naturelles,

diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées...

- \* **Protéger la biodiversité**

L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore, le développement de l'éclairage public participe à la

destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus

vulnérables face à leurs prédateurs.

- \* **Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine**

L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. Protégeons-nous des lumières intrusives de la nuit !

- \* **Réaliser des économies budgétaires**

50% : c'est la part de l'éclairage public dans la consommation d'électricité de la commune

- \* ***Respecter la loi***

La pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. Des dispositions législatives et réglementaires ont été

promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets.

**Qu'en  
est-il  
de  
la  
sécurité ?**

Dans  
les  
communes  
où  
l'arrêt  
de



l'éclairage  
sur  
une  
période  
de  
la  
nuit  
s'est  
mis  
en  
place,

la  
grande  
crainte  
des  
habitants  
était  
la  
sécurité.

Les  
chiffres  
montrent  
qu'il  
n'y  
a  
pas  
de  
lien  
entre

éclairage  
et  
sécurité.

En  
effet,  
80  
%  
des  
cambriolages  
ont  
lieu  
le  
jour,  
55  
%



ont  
lieu  
entre  
14  
h  
et  
17  
h

et  
99  
%  
des  
délits  
nocturnes  
ont  
lieu  
dans  
des  
rues  
parfaitement  
éclairées

(données  
gendarmerie /  
compagnies  
d'assurance).

Côté  
sécurité  
routière,  
dans  
le  
cadre  
d'une  
signalisation  
réglementaire,  
de  
nombreuses  
expériences  
ont

montré  
que  
l'extinction  
nocturne



n'augmente  
pas  
le  
nombre  
d'accidents.  
Au  
contraire,  
les  
automobilistes

ont  
même  
tendance  
à  
réduire  
leur  
vitesse.


Pour  
info,  
en  
2021,  
l'éclairage  
public  
à  
Labastide  
Saint  
Sernin,  
c'était :



\* 515  
luminaires  
dont  
25  
%  
de  
LED  
(en  
2023,  
les  
LED  
couvriront  
44  
%  
de  
la  
commune)

\* **Actuellement,**  
**50**  
**%**  
**de**  
**LED**

\* 90  
%  
de  
luminaires



équipés  
d'horloges  
astronomiques

\* **Actuellement,**  
**100**  
**%**

\*  $\pm$   
230  
MWh  
consommés

\* **En**  
**2023,**  
**140**  
**MWh**

\*  $\pm$   
40 000  
€  
dépensés  
(consommations,  
abonnement  
et  
taxes)  
soit  
 $\pm$   
20  
€/habitant/  
an

\* **En**  
**2023,**  
**29**  
**000**  
**€**  
**dépensés**

\* Economie  
estimée  
grâce  
à  
l'extinction  
partielle :  
environ





10 000  
€

\* **Economie  
réalisée  
grâce  
à  
l'extinction  
partielle :  
11  
000  
€**